

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2025

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ANNÉE 2024 - (N° 1456)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

Mme Mélin et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE LIMINAIRE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2024, le solde de ces administrations de sécurité sociale s'élèverait à 0% du PIB.

Le rapport de la Cour des Comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale de l'année 2024 évoque pourtant « une trajectoire des comptes sociaux hors de contrôle » avec un déficit de la sécurité sociale, hors fonds de solidarité vieillesse d'un montant de 16,8 Mds € en 2024.

De plus, la forme du tableau présenté à cet article sert de gage aux marchés financiers, ce qui représente pour le Rassemblement national une dérive préjudiciable aux assurés sociaux.

Plus généralement, notre mouvement refuse la présence de ces indices financiers comme l'articulation des textes qui décident de la répartition de l'effort de solidarité de notre pays. La preuve en est c'est qu'il est présenté en points de PIB non utilisable en termes de besoins réels des français quant à la prévention, les soins et les supports de la famille et des retraités jusqu'à la fin de leur autonomie.

Nous demandons donc la suppression de cet article.